

L'ESPÈCE À LA UNE



Ce petit sigle (négatif ou positif) vous précise si cette espèce est patrimoniale et donc à conserver ou invasive donc à éliminer, en tout cas à ne pas favoriser.

L'érable négundo : présentation

Ce premier numéro de découverte des espèces présentes sur le bassin de l'Isle est consacré à une espèce invasive : l'érable négundo (*Acer negundo*).

Cette espèce est originaire d'Amérique du Nord. Ses feuilles composées-pennées, ressemblent davantage à celles des frênes qu'à celles des autres érables. Il ne dépasse pas 20 m de hauteur, son tronc est généralement assez court et souvent très ramifié à la base, alors que ses nombreuses branches principales, grosses et longues, portent beaucoup de rameaux.

Très rustique, l'érable négundo, qui supporte bien l'ombre et ne souffre pas du froid, s'accommode de tous les climats et de tous les sols, avec une préférence pour les terrains frais et profonds et possède ainsi une aire de répartition très large.

L'érable négundo, introduit d'Amérique du Nord en France au 17ème siècle, a été principalement utilisé pour l'ornement et l'alignement.



Identifier l'érable négundo



Une feuille, des samares (fruits) et la tige de l'érable négundo



L'érable négundo : espèce invasive. Que faire ?

Des moyens de luites sont spécifiques à chaque espèce.

Toutefois, des règles de base peuvent s'appliquer à toutes espèces comme ne pas favoriser leur propagation (plantation, arrachage sans contrôle, transport, vidange d'étangs sans précaution, ...), préserver les espèces autochtones, ne pas introduire de nouvelles espèces ou des espèces horticoles, et informer les organismes en charge des cours d'eau et zones humides de leur présence - apparition sur un nouveau secteur.

Les efforts à fournir sont importants. La méconnaissance de ces plantes est souvent le premier frein à leur lutte. La protection de notre patrimoine naturel est notre affaire à tous.

Plus précisément sur l'érable négundo, le syndicat s'appuie sur les expérimentations et conseils de chercheurs de l'université de Bordeaux II et de l'INRA.

Ces derniers préconisent un écorçage de l'arbre sur environ 30 centimètres à une hauteur de 1 mètre afin d'affaiblir l'arbre. Une coupe au pied serait à exclure car elle favoriserait le développement de la plante.

Grâce à son équipe de travaux, le syndicat mènera des essais dans ce sens sur certains individus sur l'Isle.

DES QUESTIONS, DES BESOINS, L'ÉQUIPE DU SYNDICAT VOUS RÉPOND

Les élus du syndicat vous reçoivent sur rendez-vous :

Max LEY, Président.

Bernard GUILLAUMARD, vice-Président.

L'équipe technique et administrative

Valérie ESCOURPYRAT secrétaire comptable.

Marc Hagenstein et Sébastien INAUDU

Techniciens rivière

L'équipe de travail

David DE PAUW chef d'équipe.

Sébastien GARENNE, Frédéric SANCHEZ, et David

MAZEAU agents d'entretien rivière

Contactez-nous :

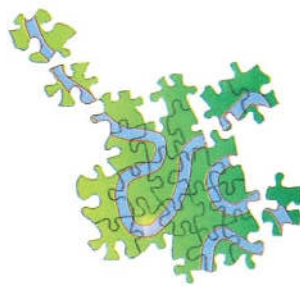
Le Bourg

24700 SAINT MARTIAL D'ARTENSET

05-53-80-58-51 / 05-53-82-67-01

syndicat-isle-24@wanadoo.fr

INFORMATIONS



SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'ISLE EN PÉRIGORD



N° 1 - AUTOMNE 2011



Président du syndicat depuis sa création, j'ai vu cette collectivité évoluer en plus de 15 ans.

A la création de cette structure, alors composée de quelques communes, les énergies et volontés de fédérer étaient fortes. Elles le devaient pour initier un mouvement et prouver l'intérêt de la gestion d'un cours d'eau sur un bassin de vie.

Une première tranche baptisée "opération vitrine" était mise en oeuvre et comportait l'ensemble des travaux nécessaires à la reconquête de notre rivière jusqu'à sa remise en navigabilité.

Je me souviens de l'engouement des élus lors de la première sortie inaugurale en gabare pour démontrer le résultat de nos travaux. Ce fut un vrai spectacle avec le franchissement de l'écluse de Bénévent.

Afin de poursuivre cette réhabilitation, avec une maîtrise d'œuvre des services de l'Etat, cinq tranches de travaux furent exécutées.

Ces importants investissements ont pu voir le jour grâce à une volonté farouche de nos communes de reconquérir et de rendre cette rivière navigable.

La diminution soudaine des subventions a limité les investissements de restauration d'ouvrages de navigation.

Cet état de fait mais également le besoin d'application d'une nouvelle politique de gestion des cours d'eau nous a apporté un changement d'orientation.

Ce nouveau message fut bien présenté par Bernard GUILLAUMARD auprès de l'ensemble de nos communes et je crois bien entendu et compris.

Le syndicat se veut présent et à l'écoute de ses collectivités adhérentes.

SOMMAIRE :

Page 2 : Edit'eau

Sommaire

Page 3 : Le point sur le regroupement des syndicats

Page 4 et 5 : Un projet : la préservation et gestion des zones humides

Page 6 : Les partenaires en parlent

Page 7 : Les chantiers en cours

Page 8 : Une espèce à la une

Le syndicat : une équipe à votre disposition

Directeurs de publication : Max LEY et Bernard GUILLAUMARD

Conception - réalisation : syndicat de l'Isle

Impression : Imprimerie mussidanaise

Merci au comité de lecture

Ne pas jeter sur la voie publique

DES CHANTIERS EN COURS :

Passé à canoës sur le barrage de Beauséjour
A la demande de la commune de Saint Léon sur l'Isle, notre équipe a réalisé au mois de septembre cette passe à canoës sur

le barrage de Beauséjour. Grâce à la mise en commun de nos moyens humains et techniques avec ceux de la commune, nous avons pu à moindre frais réaliser cet ouvrage. En effet, nous privilégions pour les travaux particuliers la mise en commun de nos connaissances et moyens. Ceci permet de réaliser des économies considérables et valoriser nos personnels.



Le syndicat n'oublie pas ses tâches régaliennes : le fauchage de la servitude, l'entretien des écluses et canaux, l'entretien des cales à bateaux, etc.

Entretien raisonné de la ripisylve : 6ème tranche de travaux

Le programme de travaux engagé en 2008 comportait deux tranches : l'une confiée à une entreprise, l'autre à notre équipe d'entretien. Les interventions étaient prévues d'Annesse et Beaulieu à Moulin Neuf.

Les secteurs confiés à l'entreprise nécessitaient pour la majorité des travaux plus conséquents. Elle réalisa ses missions entre 2008 et 2010.

L'équipe débuta son programme d'intervention en 2008. Chaque année, selon le degré de travaux et les disponibilités de l'équipe, un linéaire plus ou moins important fut traité. Même si cette 6ème tranche de travaux s'inscrit dans la lignée des précédentes, les réalisations de cette nouvelle tranche sont légèrement différentes.

En effet, la politique d'intervention sur la ripisylve se veut moins agressive, moins interventionniste. Cela signifie concrètement que sur chaque secteur et selon les enjeux et usages, les interventions seront plus ou moins conséquentes. Notre objectif est d'obtenir un vrai ripisylve : diversifiée, dense, protectrice, ... Aussi, nous conservons, par exemple, par endroit des bois morts dans l'eau et sur pied. Sur les parcours touristiques, notre intervention sera plus sélective.



Le Martrarieux

Le ruisseau le Martrarieux est un petit ruisseau affluent de l'Isle situé pour ce qui concerne le syndicat sur les communes de Saint Médard de Mussidan et Beaulieu.

Ce petit cours d'eau avait pris la fâcheuse habitude de ne plus suivre son cours et, après avoir érodé sa berge de s'inviter dans l'étang de la Faucherie et cela au grand désespoir des gens de la Gaule Mussidanaise qui voyaient à chaque montée des eaux fuir grand nombre de poissons et aussi la digue amont de l'étang confrontée à un fort courant. Pour remédier à ces soucis, la demande des communes et de l'AAPPMA locale, le SMETAE est intervenu pour réparer l'érosion des berges avec la réalisation d'une protection végétale par l'équipe du syndicat. Des conseils ont été donnés pour faire procéder par entreprise au désenvasement du lit « vieux fonds, vieux bords » pour que le ruisseau retrouve son espace normal d'écoulement. Maintenant la Gaule Mussidanaise devrait pouvoir dormir tranquille avec ces travaux, le Martrarieux va rentrer dans le rang et ne plus faire l'école buissonnière.

Ces travaux ont été financés par la Fédération Départementale de la Pêche de la Dordogne.

Piégeage de nuisibles :

Le piégeage de ragondins et en parallèle la pose de cages "vison" reprendront au mois de décembre.



Le Président Max LEY



Henri Crabanac, délégué de la commune de Saint Front de Pradoux

Pour notre territoire, cette rivière et ses affluents représentent de forts enjeux et il serait très dommageable de ne pas préserver cette ressource.

C'est ce travail que fait avec beaucoup d'écoute et de dynamisme le SMETAE BIP.

Je tiens à saluer l'engagement de nos co-présidents, dans cette mission, la richesse des échanges lors de nos réunions de délégués, l'implication de l'équipe technique.

Cependant, des chantiers sont en attente de réalisation, telle l'installation des portes des écluses de la Biterne et de la Caillade.

Il faut donc que notre structure trouve des solutions pour engager des aménagements conséquents et ainsi répondre aux attentes.

Henri CRABANAC



« Quand l'homme n'aura plus de place pour la nature, peut-être la nature n'aura-t-elle plus de place pour l'homme. »

Stefan Edberg

Monsieur Jacky Labrousse
Président de l'AAPPMA de Neuvic

Né à St Vincent de Connezac, j'ai effectué ma carrière professionnelle une quarantaine d'années en région parisienne. De retour en Dordogne pour ma retraite, passionné de pêche, j'ai rapidement participé aux activités de la Gaule Neuvisoise en qualité de trésorier.

L'ancien président de cette AAPPMA s'étant retiré, j'ai été désigné par le conseil d'administration pour lui succéder le 21/01/2011. Après deux années passées au sein de l'association, je voudrais vous faire part de mes observations.

Il me semble que les diverses associations, syndicats de ruisseaux, de rivière, AAPPMA, auraient plus d'impact s'il y avait un regroupement de toutes ces forces. Certes, la communication existe mais elle me semble insuffisante.

Le département de la Dordogne est le premier en France sur le plan piscicole, 4 000 km de cours d'eau, environ 1 000 plans d'eau. On doit pouvoir en faire un point fort pour le tourisme dans notre département, comme cela existe par exemple en Lozère.

J. LABROUSSE



Amorcée il y a déjà 3 ans la réflexion sur un regroupement possible des syndicats affluents de la rivière Isle et de notre structure s'est poursuivie avec la réforme territoriale et le projet présenté par la préfecture au printemps dernier.

La mise à disposition du technicien du SMETAE BIP aux 3 syndicats voisins, Crempse, Salembre et Vern, avait dans un premier temps demandé une réorganisation de son emploi du temps. La demande du syndicat du Salembre pour la prise en compte administrative de leur structure nous a orienté vers une réflexion plus aboutie avec une prise de contact auprès de ces autres syndicats.

Plusieurs réunions se sont tenues et les discussions ont été animées mais constructives.

En janvier 2011, s'est tenue à Mussidan une réunion plus informelle où les services de la Préfecture, les représentants des services du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau étaient présents, ainsi que de nombreux élus des 4 syndicats. On a pu mesurer à la fin de cette réunion que le chemin qui restait à parcourir était encore très long.

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) présenté par la Préfecture de la Dordogne, ajoutait à notre réflexion initiale le syndicat de la Beauronne de Chancelade.

Les discussions au sein de notre conseil syndical furent animées mais souvent pleines de bon sens et il fut décidé de continuer à travailler sur ce projet de regroupement mais en se donnant toutes les informations nécessaires, qu'elles soient géographiques, humaines, financières ou autres, afin que notre réflexion et surtout sa présentation aux élus s'approchent au maximum de la réalité du terrain.

Ce regroupement s'appuie sur des principes de gestion à l'échelle d'un bassin versant assurant la cohérence hydraulique.

Certains cours d'eau importants ne sont pas gérés ou partiellement : la Beauronne de St Vincent, la Beauronne des Lèches, le Grolet, le Jaur, les Duches, le Naussac, la Crempsoulie, ...

Certaines communes sont adhérentes à plusieurs syndicats : Sourzac et Mussidan adhèrent à la Crempse et à l'Isle, Neuvic à l'Isle, au Salembre et au Vern, Saint Astier à l'Isle et au Salembre alors que Saint Séverin d'Estissac adhère au syndicat de l'Isle mais pas à celui de la Crempse.

En effet, si l'approche technique paraît évidente avec la prise en compte du bassin versant et la cohérence dans l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, l'aspect financier et les différents modes de financement de chaque structure nécessitent le plus de réflexion, entre autres le calcul d'une clé de répartition unique pour toutes les communes.

La mise à disposition par le Conseil Général d'une chargée de mission qui a déjà travaillé sur ce point sur la Vézère nous apporte une aide précieuse sur la mise en place. Nous tenions par ailleurs à en remercier le Président du Conseil Général.

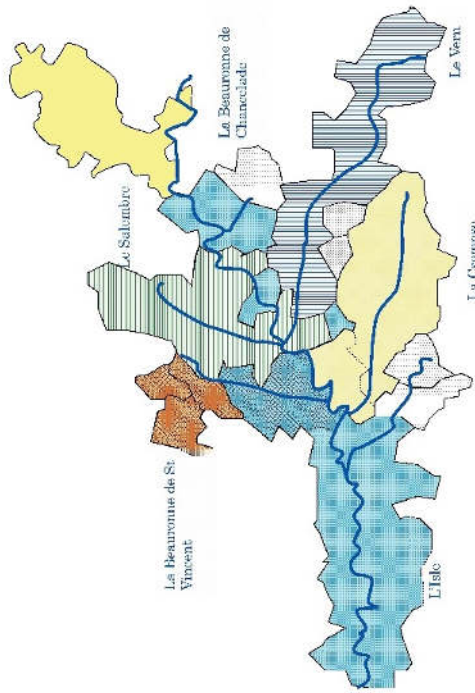
Nous continuons notre travail de discussion avec tous les syndicats concernés et la CAP.

Il faut dire que ce travail de réflexion que nous menons se fait toujours en concertation avec les services et institutions concernés, une première réunion plus officielle doit avoir lieu avec les conseillers généraux locaux, avant qu'un rassemblement de tous les élus soit programmé avant la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

Alors, nous serons en mesure de vous présenter une réflexion plus aboutie avec une clé de répartition commune où chacun pourra voir le coût d'un éventuel regroupement.

Notre souci principal est de ne pas subir un regroupement imposé mais de l'anticiper au mieux afin de favoriser ainsi une mise en place moins contraignante et plus maîtrisée.

Le vice-Président, Bernard Guillaumard



UN PROJET : LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES

Quel est le constat ?

Plus de la moitié

des zones humides a disparu au cours du dernier siècle en Europe et dans le monde.

En France, entre 1960 et 1990, **50% de la surface des zones humides a disparu**.

Cette tendance de régression a diminué entre 1990 et 2000. Cependant, l'état de milliers de milieux humides « ordinaires » est mal connu, alors que l'effet cumulé de la dégradation de ces milieux à l'échelle d'un bassin versant, engendre des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Deux tiers

de la superficie des zones humides originelles françaises ont été détruits.

2,5 millions d'hectares

ont disparu en cent ans, soit trois fois la superficie de la Corse.

Pourquoi gérer et protéger les Zones Humides ?

Les zones humides rendent de grands services à l'Homme comme le rôle de réservoir d'eau : elles stockent et filtrent l'eau lors de crues pour la restituer progressivement et notamment à l'étiage.

Les pêcheurs et chasseurs connaissent bien les zones humides et l'intérêt qu'ils y trouvent pour la pratique de leur loisir.

Zone d'apaisement et de calme, ces zones contribuent à diversifier nos paysages ruraux et urbains.

Le rôle écologique des zones humides n'est pas négligeable. La biodiversité que l'on peut y trouver est importante (diversité d'espèces animales et végétales).

Les espèces représentatives sont le Vison d'Europe et la Cistude d'Europe. Un florilège d'espèces aussi particulières les unes que les autres sont inféodées à ces milieux humides.

Nos ancêtres savaient et avaient besoin de trouver leurs ressources dans la nature.

Ils chassaient la bécasse ou le lièvre en forêt et pêchaient le gardon en rivière. L'osier était utilisé pour confectionner des paniers tandis que les sabots étaient taillés dans du bois d'aunes.

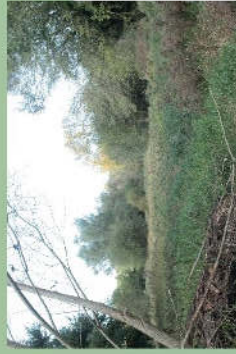
Nos parents connaissaient bien la nature pour y vivre au quotidien.

Le développement de l'urbanisation et des nouvelles technologies a eu pour conséquence de nous faire oublier la richesse et la fragilité de la nature.

Les zones humides peuvent jouer un rôle éducatif pour les petits et grands. Ce sont des lieux de découverte de la nature et de sensibilisation aux différentes problématiques de ressource et de qualité de l'eau, à la préservation de l'environnement dans sa globalité.



Une fritillaire pintade (Fritillaria meleagris), espèce emblématique des prairies - zones humides est protégée dans plusieurs régions françaises.



L'interaction et la complexité entre milieux ouverts et fermés augmente la qualité écologique des zones.

Le projet présenté correspond à douze zones riveraines (près de 130 ha) du domaine privé de l'Isle, expertisées et hiérarchisées en fonction de plusieurs critères : biodiversité, fonctionnement et valeur socioéconomique.

Globalement, ces secteurs, menacés par l'abandon ou l'intensification agricole, correspondent à des prairies humides, quelques zones bocagères à pâture, des mégaphorbiaies(1), des zones à carex, des aulnaies-frénaies, des vasières, ainsi que des peupleraies de culture et quelques cultures.

L'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau a lancé cet appel à projet en 2010 pour répondre aux attentes en la matière, notamment vis à vis du Grenelle de l'Environnement qui prévoyait l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides sur le territoire français.

Fin 2010, le jury, tout en relevant l'intérêt de la totalité des 34 projets proposés, en a sélectionné treize pour leur qualité globale : clarté des objectifs présentés, pertinence de la maîtrise foncière, bonne analyse des moyens à mettre en œuvre et combinaison des différents outils de préservation des zones humides.

La quasi totalité du bassin Adour-Garonne (1/5e du territoire national) est concernée, avec des sites variés : zones alluviales (corridor et zones de marais du type Barthes) largement représentées, mais aussi zones de sources, prairies humides, lagunes et étangs, majoritairement en lien étroit avec le fonctionnement d'un cours d'eau.

Une zone humide est une zone remplie d'eau?? --> Pas forcément!

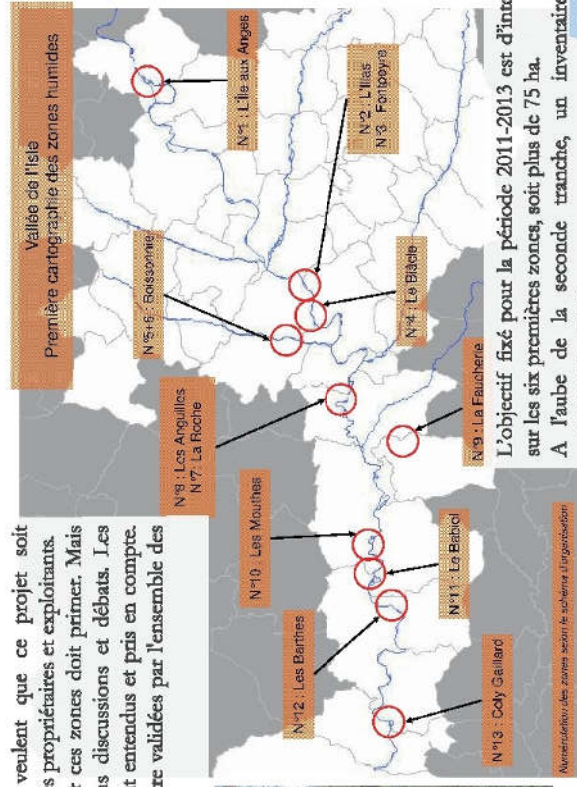
La définition précise d'une zone humide est très souvent délicate, et nécessite une analyse de plusieurs critères.

La réglementation en vigueur, notamment l'article L.211-1 du code de l'environnement précise : " on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année " .

La présence d'eau de manière temporaire ou permanente est le principal critère pour définir une zone humide. La présence d'une végétation et d'une morphologie des sols caractéristiques sont des critères de détermination d'une zone humide.

Les zones humides revêtent plusieurs aspects : marais, tourbières, forêts alluviales, prairies humides, etc.

Les élus du syndicat veulent que ce projet soit partagé et discuté avec les propriétaires et exploitants. La nécessité de protéger ces zones doit primer. Mais cela ne se fera pas sans discussions et débats. Les intérêts de chacun seront entendus et pris en compte. Les décisions devront être validées par l'ensemble des partenaires.



L'objectif fixé pour la période 2011-2013 est d'intervenir sur les six premières zones, soit plus de 75 ha. A l'aube de la seconde tranche, un inventaire plus complet sera mené.